

## Deuxième séance, mercredi 17 juin 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Projet de décret N° 132 relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Albert Bachmann, Bernadette Hänni-Fischer, Yves Menoud, Nicolas Rime, Olivier Suter, Jean-Daniel Wicht.

MM. et M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Georges Godel, Erwin Jutzet, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Projet de décret N° 132 relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fri- bourg<sup>1</sup>

Rapporteure: Nadine Gobet (PLR/GR).

Commissaires: Claude Lässer, Président du Conseil d'Etat

Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

**La Rapporteure.** La commission s'est réunie à deux reprises pour traiter du projet de décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans notre canton. Ce décret fait suite à la motion urgente Romanens/Kuenlin qui a été prise en considération par le Grand Conseil, à l'unanimité, le 16 février dernier, soit il y a tout juste quatre mois. Force est d'admettre que le Conseil d'Etat n'a pas tardé à réagir et qu'il n'est pas resté inactif face à l'ampleur de la tâche qui lui a été confiée.

Au niveau de la Confédération, je vous rappelle que des mesures ont été prises pour faire face à la crise économique, en deux phases, soit 900 mio et 710 mio pour le moment, mais une troisième phase est attendue et il semblerait que la décision tombera aujourd'hui au niveau du Conseil fédéral.

Au niveau cantonal, c'est dans un esprit de collaboration et de concertation que s'inscrit le plan de mesures qui veille à coordonner les efforts afin d'augmenter, autant que faire se peut, les effets desdites mesures.

Ainsi, le canton participe au groupe de travail inter-cantonal de Suisse occidentale et du Tessin, chargé d'analyser les évolutions de la crise et de mettre en évidence des mesures susceptibles d'atténuer ses effets. Parallèlement, le canton a consulté ses services dans le but d'identifier des mesures immédiates et a également organisé des rencontres avec les principales entreprises du canton, les syndicats et le SECO, rencontres au cours desquelles des propositions de mesures ont été faites. Outre le plan de relance présenté tout à l'heure, il convient de relever que des mesures ont déjà été prises par le canton pour renforcer l'aide aux chômeurs et aux entreprises, afin de faire face à l'afflux d'inscriptions de chômeurs et de demandes de réduction de l'horaire de travail (RHT). Le Conseil d'Etat a de plus décidé d'abandonner au 1<sup>er</sup> janvier 2009 la pratique «Dumont» concernant les frais d'entretien d'immeubles et l'on peut encore citer les mesures de stabilisation de la politique régionale et les annonces pour les réductions de primes d'assurance-maladie. Les démarches entreprises par la Caisse de compensation du canton de Fribourg pour cibler les bénéficiaires potentiels de réduction de primes d'assurance-maladie ont permis d'enregistrer 7000 nouvelles demandes de réduction au mois de mars 2009. Selon mes prévisions, le montant de 131 mio prévu au budget sera atteint, ce qui représente tout de même 10 mio de plus que les réductions accordées en 2008.

Il faut également considérer ce plan dans un contexte économique plus global. Il me semble important de rappeler que d'autres mesures destinées tant aux entreprises qu'aux particuliers ont d'ores et déjà été prises par l'Etat: soit:

- dans le cadre du bouclage des comptes, 58,8 mio,
- des reports de crédits concernant des investissements pour un total de 51 mio,
- dans le budget 2009, une augmentation substantielle de 35,8% des investissements nets à charge de l'Etat a été prévue, soit 36,8 mio de plus en 2009 qu'en 2008,

et des allègements fiscaux pour un total de 68 mio.

En ce qui concerne le plan de relance cantonal sur lequel nous avons à nous prononcer, le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre de la clôture des comptes 2008, de consacrer un montant global de 50 mio au plan de soutien de l'économie fribourgeoise. En acceptant le 6 mai 2009 le décret relatif aux comptes d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008 et à l'institution d'un fonds de relance, le Grand Conseil a donné une base légale à ce fonds.

<sup>1</sup> Message p. 1071.

Ainsi, l'Etat dispose au total, sans tenir compte des 102,7 mio d'investissements nets prévus pour 2009 selon la moyenne des dernières années, d'un montant de 199,5 mio pour financer des mesures propres à atténuer les effets de la crise économique sur la population et les entreprises fribourgeoises. A ce montant de 199,5 mio, il faut ajouter 68 mio d'allègements fiscaux qui devraient avoir un effet stimulant sur l'activité économique cantonale en général et la consommation en particulier.

Le Conseil d'Etat a dès lors établi son plan de soutien en retenant trois axes d'intervention avec au total 24 mesures.

Le premier axe concerne les mesures avec effets immédiats notamment dans les secteurs économiques du bâtiment et du génie civil.

Le deuxième axe veut soutenir l'accompagnement des personnes subissant les effets de la crise et plus particulièrement les jeunes.

Et le dernier vise au renforcement de la compétitivité économique durable de notre canton.

Sur la base de cette stratégie, le Conseil d'Etat a choisi six domaines au lieu de un ou de deux, domaines sur lesquels l'Etat peut avoir de l'influence et ce dans l'optique de multiplier les effets. Ce choix est également dicté par la concertation intercantonale et cantonale réalisée. Ainsi, ces domaines sont :

Le soutien à l'emploi, formation continue, soutien à la jeunesse pour 15 mio par canton et Confédération, dont 8 mio 500 000 seulement pour les jeunes.

L'innovation, 10 mio dont 5 mio pour le projet de fibre optique.

Les infrastructures, 7,9 mio.

L'énergie, 12,8 par canton et Confédération.

Les transports publics, 6,5 mio par canton et Confédération et

L'environnement, l'agriculture et les alpages, 6 mio entre le canton et la Confédération.

Concernant l'industrie d'exportation qui est actuellement le secteur le plus touché par la crise, l'Etat doit bien admettre qu'il ne peut que proposer des mesures d'accompagnement. Au total, 45 mio seront investis par le canton, en plus des quelque 13 mio de contributions globales attendues de la Confédération. Le montant de 5 mio consacré au financement du projet FTTH (fibre optique) projet ambitieux et d'avenir pour notre économie, fera l'objet d'un décret ultérieur. De plus, le Conseil d'Etat réserve un montant de 5 mio 195 000, ce qui représente les 10% du plan de relance, à une éventuelle adaptation de son propre plan de soutien au troisième plan de relance de la Confédération.

Lors de l'entrée en matière, certains membres de la commission ont fait part de leur sentiment que ce plan avait un effet de saupoudrage, sans toutefois remettre en cause les choix du Conseil d'Etat qui contiennent des idées fortes. La question de la poursuite de la baisse de la fiscalité a également été abordée, notamment la mise en œuvre sans tarder des motions acceptées par le Grand Conseil. Toutefois, il a été admis que l'on ne peut financer des réductions fiscales supplémentaires à long terme par le biais du montant unique du fonds de relance. Plusieurs membres de la commission avaient quelques interrogations quant à la nécessité de garder une réserve de 5,2 mio. Les commissaires du Gouver-

nement ont donné des explications sur le deuxième programme fédéral où les cantons ont dû réagir au quart de tour et il y a fort à parier que pour le troisième paquet, il en sera de même. Dès lors, le Conseil d'Etat propose d'avoir une réserve qui lui permette une certaine marge de manœuvre, ce d'autant plus que les perspectives budgétaires 2010 ne sont, *a priori*, pas réjouissantes, pas plus que les comptes 2009. Ces explications ont convaincu la commission et les précisions sur ce point ont fait l'objet d'un amendement accepté à une très large majorité. Deux autres amendements seront présentés dans l'examen de détail; l'un d'ordre rédactionnel et l'autre qui précise l'alimentation et le fonctionnement du Seed Capital. Ils ont été adoptés à l'unanimité et ne remettent nullement en cause le projet de décret.

D'aucuns ont regretté qu'aucune mesure n'ait été prévue pour maintenir un certain pouvoir d'achat de la population. Il a été relevé que la baisse de la fiscalité, représentant au total 68 mio et ce dès 2009, va dans ce sens, ainsi que les démarches entreprises par la caisse cantonale pour cibler les bénéficiaires potentiels de réductions de primes d'assurance-maladie. Toutefois, il est illusoire de penser que l'Etat peut compenser les augmentations de charges pour les particuliers. Si des mesures complémentaires devaient néanmoins être prises dans ce sens, cela devrait se faire dans le cadre du budget et non pas dans un plan de relance car les effets perdureront au-delà de la crise.

Enfin, il a été relevé que sur 24 mesures, huit mesures n'auraient pas été prises sans ce plan, quatre auraient été prises ultérieurement et six mesures avec moins de moyens à disposition. Ainsi on constate que seules six mesures, ce qui représente le quart, auraient été prises de toute façon sans ce plan.

Pour terminer, gardons à l'esprit que ce plan de relance cantonal prévoit plusieurs mesures ponctuelles, propres à amortir les effets de la crise et à favoriser la reprise, mais ne peut avoir que des effets modestes face à la crise, qui elle, est mondiale.

C'est avec ces quelques considérations qu'à l'instar de l'unanimité de la commission, je vous invite à entrer en matière et à voter ce décret.

**Le Commissaire.** La crise financière américaine est rapidement devenue crise financière mondiale, pour induire ensuite une crise économique. Même avec un temps de retard, notre pays est également touché par le phénomène. Ainsi, dès le deuxième semestre de l'année 2008, la Suisse a connu une forte baisse de ses exportations, mais aussi de ses importations. Au premier trimestre 2009, nos échanges internationaux ont ainsi baissé de près de 11%. Cette crise s'est exprimée chez nous également par une contraction du PIB national et par une augmentation du taux de chômage, les jeunes étant plus particulièrement touchés. Le canton de Fribourg subit toutefois une dégradation moins forte en termes de chômage que la moyenne suisse, grâce à la diversification de notre économie et au fait que notre canton est moins dépendant que d'autres du secteur bancaire et financier. Mais il est évident que notre industrie d'exportation est fortement touchée, ce qui se traduit par une forte hausse des RHT, donc des réductions de l'horaire de travail. Mais il faut être conscient

que ce chômage partiel, si les choses ne s'améliorent pas, va se transformer rapidement en chômage total. Dans une telle situation, il faut évidemment éviter de s'affoler pour ne faire que de l'activisme, cela d'autant plus que les effets de la crise pourraient se faire sentir longtemps et qu'il faut pouvoir durer. Il faut aussi coordonner, tant que faire se peut, notamment avec les efforts de la Confédération avec les autres cantons. Il est donc évident que notre plan de relance tient compte en particulier des décisions de la Confédération, de manière à les accompagner dans notre canton. Et puis, avant de se lancer dans des actions correctives il faut anticiper, c'est ce que nous avons fait, d'une part dans l'élaboration du budget 2009 qui intègre une forte hausse de nos investissements et des baisses d'impôts substantielles et, d'autre part, dans le cadre du bouclage des comptes 2008, par le biais de créations ou d'augmentations de provisions, ou encore par des reports de crédits substantiels. La rapporteure de la commission a évoqué ces différentes mesures, je n'y reviendrai donc pas.

Pour l'objet qui nous concerne aujourd'hui, à savoir l'affectation du fonds de relance de 50 mio de francs, il faut tout d'abord se rappeler, et je pense que c'est important, qu'un tel plan doit être apprécié avec modestie et recul, dans la mesure où il s'agit d'un plan d'action cantonal, alors que la crise, comme je l'ai dit, est mondiale. Cela étant, les mesures que nous vous proposons s'inscrivent dans le cadre indiqué dans notre réponse à la motion Romanens/Kuenlin, notamment. Il faut donc accompagner les mesures fédérales, pour les concrétiser et les rendre possibles dans notre canton, en gardant à l'esprit que l'on vise des domaines d'avenir, et nous inscrire dans une perspective de développement durable. En outre, il faut prévoir une action progressive et échelonnée dans le temps. Et enfin, il faut viser l'efficacité, en ce sens que les mesures doivent concerner les personnes ou les secteurs en difficulté. Et il faut éviter l'effet d'arrosoir. Enfin, toutes ces mesures doivent être limitées dans le temps. Avec ces considérations, je passe la parole au Directeur de l'Economie.

**Le Commissaire.** Das Konjunkturprogramm des Staatsrats ist ein Programm zur Eindämmung der negativen Auswirkungen der Krise und zur langfristigen Stärkung der wirtschaftlichen Wettbewerbsfähigkeit des Kantons. Der Präsident des Staatsrats hat es vorhin gesagt: Der Staatsrat übt sich daher in Bescheidenheit. Die Regierung hat nicht die Illusion, mit diesem 50 Mio. Franken-Programm die Tiefe und die Dauer der weltweiten Krise irgendwie beeinflussen zu können. Er kann auch nur sehr beschränkt die zahlreichen exportorientierten Unternehmen unterstützen, welche besonders stark von der aktuellen Krise betroffen sind. Was wir aber tun können und müssen, ist im überschaubaren Umfeld des Kantons, der in unserer Verantwortung liegt, zielgerichtete Massnahmen treffen, die in drei Richtungen Wirkungen tragen: 1. Die Personen und Unternehmen begleiten, welche von der Krise direkt betroffen sind und die Schwere dieser Situation abfedern. 2. Dort investieren, wo mit diesem Geld Einsatz direkte Wirkung erzielt werden kann, indem ein weiterer Stellenabbau verhindert wird und 3. die Gelegenheit nutzen, um strukturelle Massnahmen zu

finanzieren, die zu einer langfristigen Stärkung der wirtschaftlichen Wettbewerbsfähigkeit beitragen.

Der Staatsrat ist daher überzeugt, dass das vorliegende Dekret effiziente Massnahmen zur Krisenbekämpfung vorschlägt und ersucht daher den Grosse Rat, das Programm «bis» der Kommission zu genehmigen.

La stratégie et les éléments les plus importants de ce programme, l'approche du Conseil d'Etat sont très simples. Il y a trois axes, six domaines et vingt-quatre mesures. Et avec ce programme, nous pouvons faire d'une pierre deux coups. Premièrement, nous prenons au sérieux la situation des personnes et entreprises touchées par la crise et atténuons la lourdeur de la situation économique et contribuons à éviter une aggravation trop forte. Et deuxièmement, nous visons le renforcement de la compétitivité économique du canton à plus long terme, en accélérant des investissements qui auraient dû se faire en tout cas et qui doivent pouvoir se faire en supplément. En d'autres termes, la crise est utilisée comme une chance. Maintenant, je me permets de vous donner deux ou trois informations complémentaires par rapport à ces différentes mesures et différents domaines. Je me permets de souligner en guise d'introduction que ces mesures ont été préparées en contact étroit avec les partenaires sociaux.

Le premier paquet de mesures, soit l'emploi, la formation et la jeunesse, couvre environ 28% du crédit utilisé. Ce domaine est très important. Il se concentre sur les personnes touchées et met une priorité sur les jeunes. Il veut atténuer les effets de la crise. Les mesures sont réparties comme suit:

Il y a cinq mesures, prioritairement pour les jeunes et pour les apprentis. Vous avez vu la mesure «Cours interentreprises». Et la création de 50 places d'apprentissage supplémentaires à l'Etat. Il y a des mesures pour les jeunes après une formation. L'allocation d'insertion professionnelle des jeunes, via le Fonds cantonal de l'emploi, et la création de cent stages supplémentaires à l'Etat. Et puis, il y a des mesures pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Des moyens financiers sont à disposition pour la réalisation de différentes mesures d'amélioration du système, selon les propositions du rapport de la commission Grandjean et le Conseil d'Etat pense notamment à un renforcement de la Plate-forme jeunes, à la réorganisation des SEMO, au «Case management», mais aussi auxancements de projets-pilote dans ce contexte. Et deux autres mesures visent à prévenir les situations délicates pour les demandeurs d'emplois qui tomberaient malades, notamment le subventionnement de l'assurance perte de gain ainsi que pour ceux qui sont concernés par le chômage technique, par l'amélioration de leurs compétences, via des formations continues. Et puis il y a le guichet unique, qui envisage la simplification des démarches administratives et qui contribuera à informer, à aider et à rassurer les personnes et entreprises directement touchées.

Le deuxième paquet de mesures, c'est l'innovation, environ 22% des crédits utilisés. Le Secrétaire d'Etat Jean-Daniel Gerber avait dit récemment et à juste titre, je cite: «En situation de crise, l'Etat doit prendre des mesures qui se justifient sur le long terme». Cette affirmation est tout à fait justifiée. Le Conseil d'Etat vous propose dès lors les trois mesures qui renforcent

la compétitivité économique du canton à long terme, le fonds de Seed Capital, 2 mio, le fonds de soutien à l'innovation, 3 mio, et le fameux lancement du réseau de fibre optique pour tout le canton, pour 5 mio. Et comme cela a été dit, le décret pour cette mesure vous sera soumis ultérieurement.

Le troisième paquet de mesures concerne les investissements, environ 18% des crédits utilisés. Il est vrai, le secteur de la construction n'est pour l'instant pas autant touché que le secteur de l'exportation. Néanmoins, le Conseil d'Etat craint que la situation puisse s'aggraver pour ce secteur. Il vous propose dès lors d'accepter les deux mesures, celle pour les routes, environ 5,5 mio de francs, et celle pour les investissements dans les constructions, 2,4 mio environ. Ces montants seront utilisés en premier lieu pour l'assainissement en matière énergétique.

Quatrième paquet de mesures, c'est le programme «Energie 2009», environ 14% des crédits utilisés. Ce programme a dû être annoncé à la Confédération jusqu'à la fin mars 2009 déjà, afin de pouvoir profiter de la manne fédérale supplémentaire de Berne. Vous savez qu'il y a 100 mio de francs à disposition, qui ont été décidés par le Parlement fédéral l'année passée. L'intérêt des cantons était très grand. C'est la raison pour laquelle la Confédération est contrainte de réduire ses contributions. Au lieu d'un franc fédéral pour un franc cantonal, la Confédération ne versera que 74 centimes. Concrètement, cela veut dire que les 6,4 mio du plan de soutien engendreront des contributions fédérales à hauteur d'environ 4,7 mio de francs. Puis, le Conseil d'Etat a profité du salon «Energissima» pour lancer le programme photovoltaïque, bien évidemment sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil. Et il faut dire qu'il s'agit là d'une véritable «success story». Avec le lancement de ce programme, nous constatons que les Fribourgeois s'intéressent fortement aux nouvelles énergies renouvelables s'il y a une incitation. Dans la mesure photovoltaïque, il est prévu de subventionner des projets de production énergétique d'une hauteur comparable à ceux qui sont subventionnés par Swisscreed dans le contexte du programme de rétribution à prix coûtant. Le canton et le groupe E, dans son aire de desserte, subventionne l'investissement des installations pour une durée de 25 ans. Ce courant sera repris à un prix garanti à 15 ct, le prix de marché étant actuellement à 8 ct seulement. Ainsi, les multiples projets fribourgeois déposés chez Swisscreed et mis sur une liste d'attente pourront enfin être réalisés rapidement. Egalement d'autres projets pourront être réalisés. Dans ce même paquet, vous avez aussi l'assainissement des bâtiments, via le centime climatique, et la sensibilisation sur la certification énergétique des bâtiments. Là, je peux seulement vous dire que notre action de verser des bons a été très réussie. On a déjà envoyé 800 bons ou réparti 800 bons pour la préparation du programme national d'assainissement des bâtiments.

Cinquième paquet de mesures, ce sont les transports publics, environ 10% des crédits utilisés. Là, le Conseil d'Etat s'est concentré sur des mesures qui ont pour effet d'accélérer la mise en place du RER fribourgeois et sur d'autres mesures urgentes.

Dans notre liste, il y a un sixième paquet, environnement, agriculture et alpages. Ce dernier domaine vise

notamment à valoriser les dépenses dans les domaines par une utilisation des contributions de la Confédération.

J'aimerais encore ajouter quelques brèves remarques à la fin de mon introduction.

Premièrement, la réserve de 5,2 mio de francs. Le Conseil d'Etat vous propose d'être prudents. Il n'est pas exclu que la Confédération lance un troisième paquet de mesures. D'ailleurs, si mes informations sont bonnes, le Conseil fédéral discute ce matin-même d'un troisième paquet de mesures. Dans les domaines particuliers, elle peut demander une participation des cantons pour profiter de l'argent de la Confédération. Le Conseil d'Etat doit dès lors être à même de pouvoir réagir rapidement par l'engagement de sa réserve.

J'aimerais faire une deuxième remarque, concernant la réalisation des mesures et les actions d'informations. L'administration est déjà en train de préparer la réalisation des différentes mesures. Pour celles qui ne sont pas soumises au référendum facultatif, les règlements d'exécution pourront être approuvés par le Conseil d'Etat, même avant la pause d'été. De plus, une information efficace et à l'échelle cantonale doit être mise sur pied afin que le public et les entreprises puissent profiter au mieux du plan de soutien. Dès lors que les médias fribourgeois ne souffrent pas seulement des problèmes structurels, mais aussi des difficultés dues à la conjoncture, cette campagne d'informations sera réalisée en étroite collaboration avec ceux-ci.

Une troisième et dernière remarque concerne l'évaluation. Après la réalisation des différentes mesures, une évaluation sera faite et un rapport sera transmis au Grand Conseil.

Avec ces quelques remarques, je vous prie de bien vouloir entrer en matière sur ce projet de décret.

**Pascal Kuenlin (PLR/FDP, SC).** J'interviendrai également en fin d'intervention à titre de motionnaire. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous communique que la commission préavise favorablement ce projet de décret sous l'angle financier, pour autant que l'enveloppe financière de 50 mio soit respectée. Ce qui me permet de dire qu'en fonction des amendements qui pourraient être déposés dans le cadre du débat, lors de l'examen des articles, la CFG ne s'est bien évidemment pas prononcée sur la teneur de ceux-ci. Je ne parle pas des amendements de la commission ad hoc bien évidemment, mais des amendements qui pourraient être faits dans le cadre de cette discussion aujourd'hui, et que par conséquent la CFG ne peut pas se prononcer favorablement sur les amendements qui seraient faits ultérieurement dans la discussion.

En tant que motionnaire maintenant, j'ai pris, avec mon collègue le Député Romanens, connaissance de la position du Conseil d'Etat. D'ores et déjà, je vous communique que nous nous déclarons d'accord et satisfaits du résultat obtenu du Conseil d'Etat. Nous considérons cette position comme étant pragmatique, correctement planifiée et opportune quant à la mise en œuvre des mesures, notamment par rapport à un éventuel troisième train de mesures venant de la Confédération, si celui-ci devait être confirmé dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui. Selon nous, la volonté du Conseil d'Etat d'adapter les moyens issus de ce plan de relance

à l'évolution de la situation économique en 2009, mais surtout en 2010, nous paraît être la seule façon correcte de mettre en œuvre les différentes mesures planifiées. Dans ce sens, les amendements proposés par la commission ad hoc, et auxquels le Conseil d'Etat se rallie, nous satisfont pleinement. Je vous encourage donc à entrer en matière sur ce projet de décret.

**Losey Michel (UDC/SVP, BR).** Globalement, ce plan de relance va dans la bonne direction. C'est une pierre de plus dans un édifice qui doit absorber le plus possible les conséquences humaines et sociales que la crise financière et économique entraîne dans son sillage. Il est évident que tout seul, le canton ne peut rien faire, mais qu'avec d'autres, et notamment la Confédération, le cumul des mesures proposées permettra d'atténuer quelque peu les effets dévastateurs que la crise provoque aujourd'hui et encore plus, demain. Quels sont ces effets? Ce sont particulièrement les licenciements, le chômage des jeunes, les carnets de commandes qui ne se remplissent plus, une frilosité dans la consommation et la crainte d'un lendemain difficile pour tout un chacun. En analysant ces 24 mesures proposées par le Conseil d'Etat, on peut, à tort ou à raison, prétendre que ce dernier fait plaisir à tout le monde. Mais une chose est sûre, c'est que le plan est un peu trop frileux. Il faut savoir qu'avec ou sans plan de relance, certaines mesures et investissements auraient de toute façon dû être mis en place car demandés et acceptés par le Grand Conseil. Il est dommage de constater que, fort de plus de ses 600 mio de fortune qui sont à disposition du canton, le Conseil d'Etat et ses services ne soient pas plus ambitieux et que le Conseil d'Etat n'ait pas proposé des corrections fiscales décidées par ce Grand Conseil qui n'ont pas encore été mises en pleine application.

L'UDC ne va pas s'opposer à ces mesures qui sont proposées. Par contre, nous voulons renforcer certaines d'entre elles et en proposer d'autres. En effet, tous les baromètres le confirment, la classe la plus touchée par la crise, ce sont les jeunes. Il est absolument indispensable de renforcer les outils permettant de contrer cette situation. Pour ce faire, nous allons proposer dans la mesure N° 1 d'attribuer aussi les futurs montants alloués par la Confédération aux entreprises, et non pas aux caisses de l'Etat, pour inciter les sociétés qui font l'effort de mettre en place des cours interentreprises, afin qu'elles ne soient pas trop péjorées par la mesure qu'elles prennent, tout en sachant que le coût actuel est supporté à raison de 75% par elles aujourd'hui. Le but recherché par l'UDC est de ramener ce coût à 30% environ. Les entreprises qui créent de nouveaux postes de travail pour des jeunes qui ont terminé leur formation, c'est une excellente chose.

La mesure N° 2 va dans la bonne direction et pour qu'elle puisse avoir toute son efficacité, nous vous proposons que ce soit les 2/5 du salaire qui soient pris en charge pendant une année au lieu de 1/5 du salaire pendant six mois. Le coût supplémentaire, 2,4 mio, doit être absorbé par la réserve qui est à disposition du canton, sans que celui-ci soit financé par le fonds de l'emploi. C'est-à-dire qu'il faut que ce montant supplémentaire soit attribué à l'Etat au fonds de l'emploi

pour ne pas péjorer la participation des employés et des communes à ce fonds de l'emploi.

En ce qui concerne les jeunes, ce plan de relance est en retrait de ce que l'on pouvait attendre du Conseil d'Etat et nous proposons, à l'instar du canton de Vaud, de créer des places d'apprentissage dans les entreprises plutôt qu'à l'Etat. Et les entreprises qui créent de nouvelles places d'apprentissage bénéficieraient ainsi d'une allocation de 5000 francs par nouvelle place créée et 500 francs par place pourvue. Pourquoi créer aussi des places d'apprentissage dans le secteur privé plutôt qu'à l'Etat? C'est pour mettre en pratique la maxime qui dit qu'il faut valoriser le travail et les professions manuelles. En l'occurrence, les places créées à l'Etat sont surtout des places administratives et moins manuelles. Donc profitons de passer des promesses aux actes en acceptant cette mesure qui en est une nouvelle et qui est favorable aux jeunes. Avant de terminer, je tiens également à préciser que toutes les mesures concernant les énergies renouvelables et les économies d'énergie ne sont pas nouvelles. Elles sont les bienvenues, car déjà appliquées par tous les pays du monde, y compris les plus réticents en la matière, soit les Etats-Unis. Dans ce domaine, les demandes sont tellement fortes que les subventions ne pourront certainement pas couvrir la totalité des besoins et *de facto*, cela fera certainement beaucoup de mécontents.

Qu'on le veuille ou non, le véritable défi qui nous attend, ce n'est pas principalement de survivre à la crise, mais bien de faire prendre à l'économie de ce canton les meilleures orientations dès l'instant où la reprise se fera sentir.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe de l'UDC, dans son ensemble, va accepter l'entrée en matière sur ce décret et vous fera des propositions d'amendements au moment opportun.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup d'attention le décret N° 132 qui a pour but d'affecter le montant de 50 mio dans le respect à la fois des demandes formulées dans la motion et celles qui dégagent un vrai sens de relance ressortant des débats du Grand Conseil. A la lecture du message, qui s'efforce dans son introduction de situer l'ampleur de la crise économique pour notre canton, en s'appuyant sur diverses statistiques, et tente d'inventorier les retombées de la crise mondiale, nous devons constater que le Conseil d'Etat est vraiment conscient de son importance et surtout de la nécessité de prendre des mesures pour en atténuer les effets à court terme. Les trois axes retenus, à savoir les mesures en vue de combler les effets immédiats de la crise, les mesures d'accompagnement en soutien aux personnes physiques subissant les effets de la crise et les mesures visant le renforcement de la compétitivité économique durable nous paraissent aller tout à fait dans le sens de ce que souhaitait notre groupe. Plusieurs aspects du budget 2009 ont déjà un caractère de relance et sont de nature à favoriser une activité économique accrue, notamment la baisse de la fiscalité, l'amélioration des salaires des fonctionnaires et l'augmentation des investissements. En plus de cet aspect positif, il convient de rappeler que les provisions à fin 2008 se situent à hauteur de 150 mio et vont

permettre également d'atténuer fortement les effets de la crise et ceci particulièrement dans le domaine de la construction et du génie civil, qui sont deux secteurs économiques très importants pour la stabilité de l'emploi. Notre canton est certainement un de ceux qui est le mieux armé pour traverser cette période difficile et notre groupe tient à féliciter le Conseil d'Etat pour son esprit prévoyant. La devise «gouverner c'est prévoir» entre avec certitude dans les qualités que nous pouvons attribuer à notre Gouvernement. Au sujet des 24 mesures que présente le message, notre groupe, et je le répète, les soutient entièrement. Il se plaît également à relever que l'ensemble des membres de la commission y est favorable avec quelques aménagements. Ceux-ci ont par ailleurs tous été proposés par un représentant de notre groupe à la commission. Le Conseil d'Etat se rallie au projet bis. Ce paquet, nous pouvons le qualifier de cohérent et réfléchi, même si certains le trouvent un peu vaste et peut-être incomplet. Nous relevons les points positifs suivants:

- Le soutien à la jeunesse, celle à former, celle qui sort de sa formation de base et qui sera certainement la plus touchée par la crise.
- La préservation des emplois dans les entreprises en soutenant certaines actions et ceci dans le but de préserver les compétences en place, d'éviter des licenciements massifs.
- L'appui à l'innovation, au transfert de technologies et à la protection de la propriété intellectuelle.
- Une accélération des travaux préparatoires à la mise en place du RER.
- Plusieurs mesures en relation avec l'assainissement des bâtiments et les énergies renouvelables.

En plus, ce décret permet de profiter du plan de relance de la Confédération pour un montant de 13 mio environ. Dans cette phase difficile, notre groupe va suivre avec attention l'évolution de l'emploi chez les jeunes, notamment au niveau des places d'apprentissage et des premiers emplois. Au besoin, elle demandera des mesures complémentaires. Il constate que le groupe UDC propose quatre amendements qui vont dans le sens de parfaire aujourd'hui les mesures prévues dans le message. Notre groupe est très sceptique sur l'ensemble des amendements. Il existe deux options:

- 1) Compléter maintenant les mesures au risque de se tromper.
- 2) Suivre l'évolution et compléter, si nécessaire, le décret par un nouveau paquet de mesures.

Le groupe démocrate-chrétien penche plutôt pour la deuxième solution.

De plus, notre groupe partage tout à fait l'avis du Conseil d'Etat que le montant de 50 mio ne pouvait en aucun cas être affecté à des mesures fiscales. Si cela avait été le cas, elles n'auraient plus qu'à être limitées dans le temps sans vrais effets. Les mesures fiscales doivent être à long terme afin de vraiment renforcer le pouvoir d'achat.

Notre groupe invite le Conseil d'Etat à finaliser la mise en œuvre des motions acceptées en avril 2008 par le Grand Conseil, si possible lors de la présentation du budget 2010. Au besoin, il déposera de nouvelles interventions parlementaires pour obtenir un allègement fiscal, notamment pour les familles et les entreprises. Un autre aspect qui nous paraît important est celui de l'information qui doit être faite à la population. Aucun budget n'est prévu. Notre groupe part du principe que les montants nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe globale. En ces temps difficiles, cela permettra d'apporter un soutien aux médias fribourgeois qui sont fortement touchés par la crise.

Avec ces quelques remarques, le groupe PDC votera sans réserve ce plan de soutien et vous invite à en faire de même.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Les débats de ce matin sont très certainement attendus. Il ne faut pourtant pas se tromper, nous ne parlons pas ici d'un plan de relance cantonal, mais l'on peut d'ores et déjà remercier le Conseil d'Etat de ne pas nous tromper sur la marchandise, puisqu'il a bien décidé d'appeler son décret «Soutien en vue de contrer les effets de la crise». Il s'agit donc bien d'un soutien, un soutien bienvenu, mais pas de moyens spectaculaires capables à eux seuls de relancer la marche des affaires. J'aimerais dans un premier temps relever les efforts appréciables, ciblés dans les domaines de la lutte contre le chômage des jeunes et de l'insertion professionnelle. Un mandat socialiste avait du reste été déposé il y a quelques semaines et nous nous réjouissons qu'il ait déjà pu quelque peu influencer les décisions du Conseil d'Etat. Il est toujours possible d'en faire plus, mais nous relevons ici tout de même la volonté de notre exécutif d'apporter quelques solutions à des soucis primordiaux. Nous relevons également dans ces mesures la volonté de corriger certaines décisions récentes de notre parlement et d'améliorer ainsi le soutien aux énergies renouvelables. Un projet de décret un peu fourre-tout très certainement, si l'on constate la liste importante des domaines d'activité. Faut-il pour autant le dénigrer? Pas à ce stade très certainement puisque ce décret montre bien que le Conseil d'Etat comprend le rôle qu'est celui des collectivités publiques dans l'économie. Nous sommes tentés tout de même à ce stade de relever toutes les mesures qui sont quelque peu surprenantes dans un tel plan, telles celles liées notamment à l'agriculture ou aux alpages. Mais certaines aides fédérales ont visiblement convaincu, nous pouvons tout à fait le comprendre. Les mesures sont donc nombreuses, très nombreuses et en commission, à la suite d'une demande de classer les différentes mesures par catégories, celles qui auraient été de toute manière entreprises sans la crise avant 2012, celles qui auraient été de toute manière réalisées mais après 2012 et celles qui dépendent précisément de la crise actuelle, la réponse obtenue n'a pu que nous faire constater que ces différentes mesures sont pour l'essentiel des anticipations de projets prévus. Le groupe socialise entre donc en matière. Il interprète ce plan comme un premier volet cantonal d'aide et de soutien à la crise que nous connaissons. Comme le fait la Confédération et de nombreux Etats, nous attendons que notre canton poursuive dans d'autres éta-

pes les intentions dont il fait preuve ici. Sur ce sujet d'un deuxième plan de soutien, vous me permettez ici de vous présenter deux chiffres suffisamment éloquents pour vous montrer que l'effort consenti ici par notre canton est au final relativement faible. Nous parlons ici d'un montant de 50 mio, 50 mio qui seront injectés dans le circuit économique, 50 mio de mesures qui ne devraient pas amener un effet multiplicateur très important. De l'autre côté, j'aimerais également vous rappeler qu'une augmentation de 10% des cotisations d'assurance-maladie en 2010 engendrerait des coupes dans les budgets annuels des ménages fribourgeois à hauteur de 80 mio. Huitante millions, je prends ce chiffre, 10% d'augmentation des primes d'assurance-maladie, il y a des chiffres plus importants encore qui sont avancés à ce jour, je ne trompe pas les chiffres et je prends un 10% en moyenne qui semble tout à fait raisonnable. Et là, lorsqu'on parle de 80 mio, on parle de 80 mio qui vont être très clairement retranchés dans la consommation des ménages et que lorsqu'on parle de consommation, on parle là d'effets multiplicateurs importants. Donc en valeur initiale, d'un côté vous avez les 50 mio dont nous discutons ce matin, de l'autre côté vous avez les 80 mio qui risquent de pendre au bout du nez des Fribourgeois et des Fribourgeois pour l'année prochaine. On voit bien que pour contrer, ne serait-ce que les effets de certaines hausses très concrètes pour la population, notre canton a encore de nombreux efforts à faire. Un mandat a été déposé sur ce sujet qui va, il faut le dire, accélérer les difficultés rencontrées par les ménages fribourgeois. Nous attendons un effort particulier sur le subventionnement des primes d'assurance-maladie pour 2010. La crise économique est là, très présente. D'autres soucis d'envergure vont venir s'y greffer. Je ne peux qu'encourager le Conseil d'Etat à entreprendre rapidement des mesures ciblées sur les dépenses mensuelles des ménages.

Au niveau fédéral, des mesures identiques devraient être proposées très rapidement. En conclusion, nous abordons ce matin un premier jet de plan de soutien. Nous sommes convaincus qu'un deuxième, voire même un troisième volet devra être envisagé rapidement.

**Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE).** Unsere Fraktion hat mit grossem Interesse die Botschaft Nr. 132 zum Dekretsentwurf über den kantonalen Plan zur Stützung der Wirtschaft und zur Krisenbewältigung im Kanton Freiburg zur Kenntnis genommen. Wir erlauben uns dazu nachstehende Bemerkungen: Auf den ersten Blick erschien uns das umfangreiche Massnahmenpaket zu umständlich und wir gingen davon aus, dass mit dem sogenannten Giesskannenprinzip alle etwas erhalten sollten. Bei näherem Hinsehen konnten wir aber feststellen, dass der Staatsrat ein ausgewogenes Paket geschnürt hat und dies erst noch im Einklang mit den vom Bund getroffenen Massnahmen. Zuerst möchten wir dem Staatsrat für das doch unter Zeitdruck ausgearbeitete Dekret gratulieren. Insbesondere begrüßen wir die konkreten Massnahmen 1 bis 8 in der Höhe von 12,76 Mio. Franken, welche der Beschäftigung, der Jugend und der Weiterbildung zugute kommen sollten. Wir hoffen, dass z.B. die Massnahme 5 auch Institutionen wie «fribap – Berufsbildung im

Verbund», berücksichtigt. Diese Institution unterstützt vor allem auch Jugendliche mit Schwierigkeiten, welche es in der Krisenzeit besonders schwierig haben, einen Ausbildungsplatz zu finden.

Persönlich, als Vertreter des öffentlichen Verkehrs, begrüße ich aber auch die Massnahmen 18 und 19, den die Vorbereitungsarbeiten für die S-Bahn Freiburg und der Erneuerung und Sanierung der Infrastruktur zugute kommen sollen. Unser Kanton braucht einen effizienten öffentlichen Verkehr. Regionen wie Zürich, Bern, aber auch Lausanne, um nur einige zu nennen, haben dies schon sehr früh erkannt. Sie haben ihre öffentlichen Verkehrsmittel in den letzten 10 Jahren massiv ausgebaut und konnten damit die wirtschaftliche Entwicklung positiv beeinflussen. Der öffentliche Verkehr begünstigt auch die nachhaltige Entwicklung und geht mit den vorhandenen Ressourcen sehr sorgfältig um. Äusserst wichtig scheint mir auch, dass die Entscheidungskompetenz in unserem Kanton bleibt und uns damit eine gewisse Unabhängigkeit auch in Zukunft garantiert werden kann. Geschätzte Grossrätinnen und Grossräte: Mit einem Ja zu diesem Dekret helfen Sie mit, die Folgen der wirtschaftlichen Krise zu lindern, unseren Jugendlichen eine Perspektive für die Zukunft zu ermöglichen, der nachhaltigen Entwicklung unseres Kantons die nötige Aufmerksamkeit zu schenken. In diesem Sinne hat unsere Fraktion einstimmig Eintreten auf die Vorlage beschlossen und bittet Sie, das Gleiche zu tun. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und die Unterstützung.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Malgré la crise qui frappe un peu partout dans le monde, j'aimerais apporter un peu d'optimisme et sans ambages, j'ose dire que notre canton est béni des dieux. Alors que les chômeurs dans les pays européens ou aux Etats-Unis vont grossir les chiffres des statistiques, notre canton connaît même une baisse de chômage au mois de mai de 0,1% pour se situer à 2,9. Le peuple fribourgeois a eu la sagesse de confier son argent à l'Etat et grâce à cette clairvoyance, le Conseil d'Etat peut se permettre de lancer un plan de relance sans grever des générations futures de dettes à éponger. Ces 24 mesures proposées lancent les bases pour un effet dynamisant dans tous les domaines d'activité sans oublier les jeunes et la technologie. C'est aussi une invitation à l'économie d'en faire plus et il s'agit de montrer à la Confédération que le canton de Fribourg se préoccupe de son avenir. D'ailleurs, cette même Confédération met la main au porte-monnaie pour une somme de 13 mio environ grâce aux mesures proposées. Les bénéficiaires de ce plan sont nombreux et sur ce point, j'ai une question de base à poser à M. le Commissaire du gouvernement. Comment le Conseil d'Etat va-t-il informer l'ensemble des ayants droit des différentes mesures, des modalités d'octroi et des délais dans lesquels ces demandes devront être faites?

Pour terminer, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat de la rapidité avec laquelle il a mis sur pied ce décret. Quand on voit la somme des idées qui sont soulevées par ce message, on peut aisément comprendre les quelques semaines exigées par la présentation de ce document.

Au nom de l'ensemble du groupe libéral-radical, je vous demande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** Comme l'ensemble de mon groupe, je vais soutenir ce décret. Néanmoins, permettez-moi d'intervenir à titre personnel sur le point 4.6.2 de ce message, mesure N° 23 «Aide structurelle à l'agriculture». En effet, les aides structurelles à l'agriculture sont subordonnées aux aides fédérales. Ces aides découlent de la loi fédérale sur l'agriculture. Celle-ci a été modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Depuis cette date, elle prévoit à son article 107a je cite: «Des crédits sont accordés aux petites entreprises artisanales dans les régions de montagne, pour leurs bâtiments et installations, pour autant qu'elles transforment ou commercialisent des produits agricoles augmentant leur valeur ajoutée et que leur activité comprenne au moins le premier échelon de la transformation.» Une ordonnance fédérale sur les améliorations foncières définit alors ce qu'est une petite entreprise artisanale: «qu'elle soit autonome et indépendante, qu'elle comprenne au moins le premier échelon de la transformation des matières premières agricoles, qu'elle n'emploie pas plus de dix collaborateurs ou que son chiffre d'affaires ne dépasse pas 4 mio. De plus, c'est un peu rigolo, et même on peut lire: «La petite entreprise artisanale doit payer un prix plus élevé pour les matières premières agricoles, que pour les produits comparables dans sa région d'approvisionnement.» Voyez là les conditions imposées par la loi sur l'agriculture à l'artisan, en particulier à un indépendant, pour obtenir une aide financière publique instituée ou de relance. Malgré tout, malgré des conditions restrictives, nous voulons participer au goûter, au moins être invités à partager ce modeste gâteau. Il est petit, 400 000 francs de la Confédération, 400 000 francs du canton. Peut-être l'une ou l'autre des petites entreprises artisanales pourra-t-elle déguster un morceau du gâteau pour mieux digérer et financer les adaptations aux nouvelles normes européennes en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire, en assurant peut-être leur existence quelques années de plus?

Avec ces motifs, je vous proposerai à la lecture des articles un amendement à l'article 2, alinéa 3 «Répartition des crédits».

**Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE).** Ich danke dem Staatsrat für das vorliegende Dekret. Einmal mehr hat unser Staatsrat die Zeichen der Zeit erkannt und versucht, entsprechend zu reagieren.

Je länger ich aber die Botschaft studierte, desto mehr bekam ich den Eindruck, dass nicht alle vorgeschlagenen Massnahmen zur Stützung der Wirtschaft und zur Krisenbewältigung im Kanton dienen. Vielmehr bekam ich das Gefühl, dass man die Krise nutzt, um langersehnte Wünsche zu erfüllen.

Z.B. das Glasfasernetz: Hier wird eine Partnerschaft zwischen halbstaatlichen Unternehmen (Swisscom und Groupe E) und dem Staat eingegangen, um den Kanton attraktiver zu gestalten. Ich befürchte, dass mit dieser Spezialstellung die neu zu gründende Gesellschaft die KMU's, wie Elektro-, Heizungs- und

Telekom-Firmen, aber auch Elektrogeschäfte mit ihrer Machtstellung konkurrenzieren wird. Dies mit einer Staatsbeteiligung von 5 Mio. Franken als Aktienkapital und 15 Mio. Franken als zinsloses Darlehen. Die Groupe E ist ein 90%-er-Staatsbetrieb. Die Swisscom gehört grossmehrheitlich dem Bund. Besonders in der heutigen schwierigen Wirtschaftslage darf die geplante neue Gesellschaft nicht gegründet werden ohne die Privatwirtschaft einzubeziehen.

Deshalb drängen sich folgende Fragen auf: Was soll das neue Netz vermitteln? In welcher Zeitspanne sollen die Arbeiten im ganzen Kanton ausgeführt werden? Ich erinnere den Staatsrat daran, dass im Sensebezirk die Firma TV Lehmann das Glasfasernetz schon erstellt hat. Ist das Glasfasernetz in 5 Jahren veraltet? Was wird diese hochmoderne Technologie schlussendlich den einfachen Bürger kosten? Haben die privaten Unternehmen die Möglichkeit, an den grossen Arbeiten mitzuwirken? Wenn ja, in welcher Form? Schlussendlich wird mit all den vorgeschlagenen Massnahmen viel Geld ausgegeben. Die Firmen, die aber dringend Hilfe brauchen würden, haben wenig davon. Ich denke an die Firma Vibrometer, Politip, Extramed, Saia um nur einige zu nennen.

Das beste Konjunkturprogramm ist somit immer noch, wenn der Staat Vorschriften abbaut, die Rahmenbedingungen für KMU's und Unternehmen verbessert und die Steuern für alle senkt. In der Hoffnung, dass der Staatsrat schon demnächst mit solchen Verbesserungen aufwartet, stimme ich dem vorliegenden Dekret natürlich zu.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Comme indiqué, ce plan, hormis les mesures conjoncturelles relatives au chômage, n'est pas un plan de relance et pourrait très bien être appliqué par l'Etat même dans une période de haute conjoncture, pour autant que l'Etat joue réellement son rôle d'acteur économique, ce qui a toujours été daigné jusqu'ici. Le parti socialiste a toujours voulu que l'Etat joue ce rôle, et il est bien regrettable qu'il ait fallu attendre si longtemps, qu'il ait fallu attendre l'arrivée d'une crise, pour que le gouvernement constate que l'approche que nous préconisons était la bonne. Ce plan va dans le bon sens sur beaucoup de points, notamment concernant le volet économique des entreprises et concernant le chômage des jeunes. Les amendements Rossier et Kolly vont également dans le bon sens et le groupe socialiste les suivra.

Qu'en est-il du pouvoir d'achat? Est-ce que le Conseil d'Etat a simplement oublié de prendre en compte cette question du pouvoir d'achat de la population? Lorsque la question a été posée au commissaire du gouvernement en commission, il a été répondu que l'Etat ne pouvait pas tout compenser avec les baisses fiscales accordées. Il solutionnait ainsi ce problème. M. Lässer, pouvez-vous nous donner l'incidence des mesures fiscales en francs pour un ménage de deux personnes mariées, avec deux enfants, pour des revenus imposables de 50 000, de 100 000 et de 500 000 francs? Pensez-vous que la population va véritablement profiter de l'imposition partielle des dividendes, de la correction de la progression à froid, de la correction du coefficient de 103 à 100%?

L'immense majorité des mesures fiscales va aller dans les poches des contribuables aisés et ne va ni augmenter le pouvoir d'achat, ni se retrouver dans la consommation courante. Le pouvoir d'achat doit dès lors être le sujet de préoccupation principale du gouvernement, sachant que tous les indices dont nous disposons tendent à démontrer un réel problème à ce niveau, dès le premier trimestre 2010. On verra encore ce que fera le Conseil fédéral aujourd'hui. Si l'on se trompe, tant mieux. Il n'y aura pas de problème. Si cela s'avère, le Conseil d'Etat doit être prêt à réagir immédiatement. Dans ce sens, les mesures préconisées par mon camarade Girard sont essentielles et constituent vraiment une priorité.

Une autre mesure qui pourrait être également envisagée à mon avis est l'augmentation ponctuelle du montant des allocations familiales qui peut être chiffrée, limitée dans le temps et même limitée aux personnes endessous d'un certain revenu imposable. Chaque franc donné à une famille de revenu modeste est dépensé. D'où l'effet multiplicateur pour la consommation, la marche des affaires dans la distribution, les services, etc. Nous avons un acte réel que la population perçoit immédiatement et qui agit directement sur le pouvoir d'achat. Avec 60 à 80 mille personnes susceptibles dans ce canton de percevoir des allocations familiales, à raison de 10 francs par personne, cela représente plus ou moins sept millions par année. Certes, vous allez me rétorquer qu'il s'agit du système de l'arrosage général, mais face aux 70 millions de baisse fiscale en 2009 qui bénéficieront surtout à des personnes physiques et aux entreprises qui n'en ont pas forcément besoin, l'arrosage semble toutefois limité.

Nous sommes en période de crise. Lorsque la crise touche le pouvoir d'achat, il faut que l'Etat puisse réagir rapidement pour jouer simplement son rôle. Si le pouvoir d'achat est épargné, ce que j'espère vivement – comme l'est par exemple le secteur de la construction actuellement dans le canton de Fribourg, les experts ayant mal évalué la situation sur ce point – cette mesure pourra être oubliée. Si tel est le cas, il faudra agir.

Par rapport à ceci, j'aimerais entendre Messieurs les Commissaires du gouvernement pour savoir si de telles mesures leur traverseront l'esprit et pourront éventuellement être prises en considération lors de leur réflexion future, soit partiellement par une mise en œuvre avec le solde de la réserve qu'il restera dans ce plan ou éventuellement dans un deuxième plan à prévoir, ou si des instruments parlementaires devront être déposés pour que le débat ait lieu de manière obligatoire dans cette enceinte.

Messieurs les Commissaires du gouvernement: «What do you think?»

**Genoud Joe (UDC/SVP, VE).** Concernant la mesure relative à l'entretien des routes, le réseau des routes cantonales de notre canton avec ses 642 km est en très mauvais état. Après un hiver qui a été très rigoureux, nos routes ont vieilli de sept ans. On pourra bientôt placer sur nos tronçons des signaux indiquant «trous en formation» comme on pouvait en apercevoir dans le passé sur les routes françaises.

Messieurs les représentants du Conseil d'Etat, merci d'avoir pensé, dans ce plan de relance, à nous soumettre un montant de 5,5 millions. Malheureusement, cette enveloppe de 5,5 millions de francs ne suffira pas pour réparer ces routes. Avec cette manne, on pourra faire des réparations sommaires en forme de patchwork. Je donnerai un bel exemple pour que l'on puisse comprendre: «Avant le plombage d'une carie sur une dent gâtée, nid de poules sur une route, nous faisons souvent un pansement. Ensuite, pour réaliser le plombage, il faut aussi des moyens». C'est pour cela que je ne demanderai pas que l'on augmente le montant de 5,5 millions dans le plan de relance. En effet, ce plan de relance touche aussi de nombreux secteurs. Je demanderai à M. Godel, responsable des travaux et des routes, conseiller d'Etat, qui n'est pas présent aujourd'hui, mais ses collègues lui transmettront ma demande, de prévoir à l'avenir d'investir un montant supérieur à celui d'aujourd'hui dans le budget de fonctionnement pour l'entretien de ces 642 km de routes. Entretien signifie prévention. Prévention veut dire moins de frais de réfections lourdes; ainsi lors du prochain budget 2010, merci de prévoir un montant supérieur pour ces pauvres routes!

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Les mesures de ce plan de relance m'interpellent sur un point de la mesure N° 5. En effet, les places d'apprentissage sont en suffisance pour un certain nombre de jeunes en fin de scolarité, mais nous connaissons un manque de places pour les jeunes qui sortent des classes d'exigences de base au cycle d'orientation. Je sais que certaines associations de notre canton se mettent à disposition des adolescents pour trouver des places d'apprentissage et coacher ces adolescents dans leur cursus d'apprentissage. Une manne supplémentaire de la part de l'Etat pour encourager les entreprises à engager ces jeunes, qui seraient coachés par des personnes compétentes, aurait certainement un effet positif. J'attire donc l'attention du Conseil d'Etat sur cette catégorie de jeunes.

**Andrey Pascal (PDC/CVP, GR).** Dans ce projet de décret, le point 462, mesure N° 24, revitalisation de l'économie alpestre, concerne un montant de 1,5 million. Merci M. le Conseiller d'Etat d'avoir pensé à l'économie alpestre. Ce montant vise la mise en valeur des produits d'alpage, plus particulièrement le fromage ainsi que les améliorations et rénovation des installations de fabrication. Les producteurs d'alpage sont confrontés depuis quelques mois à une ordonnance fédérale qui les oblige à rénover leurs installations de fabrication dans leur chalet d'alpage. Cette ordonnance fédérale a fait mal à ces fabricants. Ils se sont vus d'un jour à l'autre confrontés à mettre en ordre leurs installations, eux qui jusqu'à ce jour savaient très bien fabriquer. Pour vous qui avez tous dégusté du fromage, des 19 points, 19,5 points, 20 points, un produit de qualité était déjà fabriqué et à ce jour on les met devant un fait accompli. Rénovez, mettez-vous à jour avec les exigences sanitaires!

Ces mesures sont coûteuses, évaluées à environ 1,2 million pour un groupe de travail adéquat, 50 produc-

teurs d'alpage de ce canton sont touchés par ces mesures. Les producteurs de ce noble produit, qui en plus s'exporte bien, intéressant en période de crise, ont besoin de cette aide. C'est pourquoi je demande à M. le Conseiller d'Etat, responsable de ce dossier, ainsi qu'au groupe de travail qui l'accompagne, d'octroyer au moins 50% de ce montant aux fromagers d'alpage. D'avance, ces derniers vous disent merci.

**La Rapporteuse.** Je remercie toutes celles et ceux qui se sont exprimés pour soutenir le projet de décret et constate que tous les groupes acceptent d'entrer en matière. Je vais seulement relever quelques points qui ont été soulevés dans les interventions de ce matin. On constate que plusieurs intervenants partagent les préoccupations concernant les jeunes, notamment la recherche d'un premier emploi au terme d'une formation et la mise à disposition de suffisamment de places d'apprentissage, ainsi que pour la situation des jeunes en difficulté. On relève aussi le souci par rapport au pouvoir d'achat de la population de notre canton. Je constate que les intervenants s'accordent sur ces mesures qui constituent un premier plan et qui tous vont suivre attentivement l'évolution économique et demander si nécessaire de compléter lesdites mesures.

Concernant les questions de M. Vonlanthen pour la fibre optique et de M. Geinoz relatives à l'information qui doit être donnée pour diffuser ces mesures, je laisserai le soin au commissaire d'y répondre, tout comme ce qui concerne les incidences des baisses fiscales pour les ménages et les éventuelles augmentations d'allocations familiales.

Pour la remarque de M. Genoud sur l'entretien des routes à transmettre à M. Godel, je laisserai aussi les commissaires y répondre.

**Le Commissaire.** Je remercie beaucoup toutes les intervenantes et intervenants pour les remarques pertinentes et le soutien général accordé au programme qui vous est proposé par le Conseil d'Etat. Je prendrai position concernant les propositions d'amendement lors de la discussion des articles. Je ne vais pas vraiment les commenter maintenant. J'aimerais quand même faire deux ou trois remarques sur les interventions que vous avez faites. Le programme de soutien en vue de contrer les effets de la crise est important actuellement. Le Conseil d'Etat aura la possibilité de réagir rapidement en se servant de la réserve et il pourra réagir à une aggravation probable de la situation économique et il pourra également réagir à des mesures complémentaires de la Confédération. M. le Chef de groupe du parti socialiste avait posé la question: «What do you think»? et je lui répondrai: We don't think that, a second programm is necessary now. Un deuxième, voire même un troisième programme n'est donc pas à l'ordre du jour actuellement. Je me permets de donner une courte réponse à la question de M. le Député Geinoz, comment informer le grand public? Tout d'abord, je souligne que dans le contexte du programme, on a prévu ce fameux guichet unique où toutes les personnes pourront avec un numéro de téléphone poser toutes les questions qu'ils veulent. Il faut quand même aussi faire en sorte que les personnes touchées et les

entrepreneurs puissent prendre acte de ces différents projets. Bien évidemment les journalistes vont quand même donner des informations, mais ça ne suffira pas, car on doit aller dans les détails. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat est de l'avis qu'il faut aussi lancer une sorte de campagne d'informations qui sera très importante et cela en étroite collaboration avec les médias fribourgeois. Vous l'avez soulevé vous-même et M. Romanens également, actuellement on constate aussi des difficultés dans ce domaine économique, qui ne sont pas seulement des problèmes structurels, mais également conjoncturels, et là on pourra aussi faire quelque chose d'intéressant avec les médias.

Ich erlaube mir eine kurze Antwort an Herrn Grossrat Vonlanthen: Ich nehme Ihre Besorgnis um das Glasfasernetz zur Kenntnis und ich kann Ihnen versichern, dass wir diese Problematik bereits analysiert haben. Ich werde übrigens demnächst zusammen mit Herrn Virdis und dem Generaldirektor der Swisscom und auch mit Herrn Lehmann eine Sitzung durchführen, um ihn auch entsprechend in diese Problematik mit einzubeziehen.

Ich nehme an, dass die Problematik des Glasfasernetzes jetzt nicht diskutiert werden soll, weil der Staatsrat Ihnen zu gegebener Zeit ein Dekret unterbreiten wird, wo er Ihnen den genauen Rahmen dieses Konzept dann darlegen will. Ich will nur eines noch betonen: Ich meine, dass das eine Investition für die Stärkung der wirtschaftlichen Wettbewerbsfähigkeit des Kantons ist, die absolut zentral ist. Wir haben es an der Pressekonferenz sagen können: Wenn wir dieses Netzwerk ausdehnen können, ist Freiburg damit an der Spitze der Entwicklung – nicht nur an der Spitze der Kantone, sondern sogar weltweit. Ich meine, dass das nicht zu unterschätzen ist.

Je peux vous dire qu'il y a eu différentes propositions pour l'accompagnement des jeunes en difficulté, il y a aussi des propositions dans le programme actuel, comme vous l'avez vu ici. Il y a des institutions qui font un travail important. Par exemple l'institution Fri-Up qui fait un travail très important et je peux vous dire que cette institution reçoit déjà actuellement 9 mille francs par contrat pour s'occuper de ces jeunes en difficulté. Pour l'instant, le Conseil d'Etat ne prévoit pas un surplus dans le contexte de ce programme de relance que l'on vous soumet.

Avec ces quelques considérations, je vous prie de passer la parole au président du gouvernement.

**Le Commissaire.** Il y a tellement de remarques que j'ai l'impression que l'on a raison, car comme il y a des critiques de tous les côtés, ceci démontre que c'est un bon programme.

J'aimerais juste revenir sur l'une ou l'autre intervention. Tout d'abord sur l'intervention du député Losey. Je pense qu'il faut être clair. On aura l'occasion d'en rediscuter dans le cadre de la discussion des amendements. Vous avez décidé vous-mêmes dans le cadre du groupement des comptes d'un montant de 50 millions. Ce montant de 50 millions ne peut pas être dépassé. Gouverner c'est prévoir et je crois qu'il est plus que raisonnable de disposer d'une réserve pour réagir très rapidement.

Beaucoup d'intervenants ont parlé des corrections fiscales. J'aimerais quand même rappeler une chose. Les corrections fiscales que l'on a faites au 1<sup>er</sup> janvier 2009, on les a anticipées. On les a faites plus vite que ce que la loi nous obligeait. On a déjà travaillé dans ce sens. J'aimerais aussi rappeler, car c'est un élément que l'on ignore généralement, qu'au niveau de la Confédération, il y a beaucoup de projets fiscaux en route qui tous auront un effet direct important à hauteur du million sur les comptes du canton. Les mesures fiscales qui seront prises par la Confédération, compensation de la progression à froid, nouvelle fiscalité des familles, le canton y participera de manière très directe. Cela aura un effet sur nos prochains budgets et ce n'est pas simplement un ou deux millions.

J'aimerais encore relever, c'est une question de terminologie, M. Losey a dit, par rapport à un des amendements, qu'il n'était pas question que les montants de la Confédération finissent dans la poche de l'Etat. Ceux-ci devraient finir dans les entreprises. Il est évident que ces montants qui viendront en déduction seront à disposition dans le cadre du fonds de relance. Cela ne va pas partir dans le compte général de l'Etat.

En revanche, la formule que nous avons prise, c'est de garantir un montant brut. C'est de dire que ce montant-là est à disposition, sinon on aurait fait autrement, sinon on aurait fait un montant inférieur et on aurait dit que s'il vient de la Confédération, on l'augmentera. On l'a mis au maximum et on intégrera ensuite dans le cadre du fonds de relance le montant qui viendra de la Confédération.

Par rapport à un autre amendement, si on veut donner 500 francs par place d'apprentissage existante, il n'y aura aucun effet sur la reprise, par contre un effet d'arrosage garanti. Il faudrait encore chiffrer le coût de l'opération.

M. Losey a aussi dit que les mesures feront beaucoup de mécontents, mais avant de faire des mécontents, il y aura beaucoup de contents et ce sont ceux-là qu'il faut considérer.

Un certain nombre d'intervenants ont parlé d'informations et je peux déjà vous dire que l'on a déjà eu des contacts avec la Chambre de commerce, avec l'Union patronale, notamment pour les mesures qui concernent les entreprises. On leur a déjà demandé de prévoir de donner des informations à leurs membres, cela va de soi.

J'ai noté avec intérêt une déclaration du député Girard qui a dit que tout ça était le rôle des collectivités publiques. C'est d'autant plus important que le député Girard est aussi conseiller communal. On peut attendre des communes qu'elles agissent aussi en matière de relance. Je note aussi que l'on parle des primes des caisse-maladie. J'aimerais quand même relever que les primes des caisse-maladie ont aussi un effet multiplicateur. Les primes des caisse-maladie servent à payer notamment tout le secteur des soins, tout le secteur des hôpitaux et que ce n'est pas seulement un effet où l'on paie et il ne se passe rien ensuite.

Le député Vonlanthen a évoqué le projet FTTH. Comme mon collègue l'a dit, on aura l'occasion de discuter à fond ce projet au moment où on vient avec un décret. Si on a attendu, c'est parce qu'il faut finaliser le tout. J'aimerais quand même souligner, comme le directeur

de l'économie l'a dit, que c'est un projet important pour le canton. Il faut savoir que des entreprises qui voulaient s'établir dans certaines régions du canton y ont renoncé, car il n'y avait pas d'équipement de fibre optique. C'est un projet qui est destiné à «booster» la concurrence. Le Rega Sense par exemple, avec ce système, pourra proposer ses services également dans la Veveyse ou dans le Moratois. C'est ça qui est important. Je ne connais pas l'état des réseaux. Il y a déjà des réseaux qui existent, mais la spécificité de ce réseau-là, c'est de l'ouvrir à tous les opérateurs et surtout d'avoir un réseau sur l'ensemble du canton. Combien cela va-t-il coûter? C'est ce type d'élément qui doit être calculé. On viendra plus tard avec ça. Ça coûtera à l'utilisateur final, au citoyen, vraisemblablement un petit peu plus cher que si l'on se contentait de le faire dans les agglomérations. C'est évident. C'est la spécificité du projet fribourgeois. C'est pour cela que nous nous y intéressons. Il n'y a aucun projet qui existe, qui garantisse le raccordement de l'ensemble d'un canton et qui garantisse l'accès à tous les opérateurs.

J'ai envie de répondre à M. Mauron. What do we think? We simply act, Mister Mauron!

Pour ce qui concerne les incidences des mesures fiscales, bien sûr que l'on peut les donner. Si vous le souhaitez, on peut facilement faire les calculs. Je note quand même que la correction de la progression à froid et la baisse du coefficient concernent tous les contribuables et pas seulement une catégorie de contribuables. Ensuite, comment va-t-on utiliser la réserve? Précisément, aujourd'hui nous n'avons pas de préjugés. On ne sait pas, on verra comment la situation va évoluer.

Voilà Mesdames et Messieurs ce que je voulais dire pour le moment. Pour le reste, ce sont des amendements, nous aurons l'occasion d'en discuter à la lecture des articles.

**Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est acquise. Toutefois nous suspendons-là nos débats en raison de la sortie commune des groupes. Nous procéderons à la lecture des articles demain matin. Je vous donne donc rendez-vous à 10 h 30 sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Romont, et j'espère que nous passerons une excellente journée.

---

- La séance est levée à 9 h 55 en raison de la sortie commune des groupes.

*Le Président:*

**Pierre-André PAGE**

*Les Secrétaires:*

**Monica Engheben**, *secrétaire générale*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale adjointe*

---